



UNION SYNDICALE DES HOSPITALIERS DE NICE

4 Avenue Reine Victoria CS 91179 - 06003 NICE Cedex 1

<https://www.cgt-chudenice.fr>



ARCHET : 04.92.03.55.63 | PASTEUR : 04.92.03.76.61 / 04.92.03.34.59 | CIMIEZ : 04.92.03.44.73

Pour suivre l'information CGT

Réunion téléphonique du 15/04/2020

Point épidémiologique :

Au CHU de Nice on note une stabilisation de l'occupation en réanimation mais une augmentation importante en hospitalisation complète, ce qui se retrouve également au niveau régional.

Réponses aux diverses questions :

- Concernant les 25 tonnes de matériel en provenance de Chine et à destination du CHU de Nice arrivées hier à Nice, celle-ci s'est ajoutée au stock déjà existant et au stock d'état. Cette livraison fait état d'une semaine et demi de stock en plus pour les masques chirurgicaux. Les visières ainsi que les masques FFP2 sont en train d'être qualifiés par l'Hygiène pour conformité avec les normes européennes.

- Pour information, la DRH n'a pas envisagé l'arrêt des temps partiels. Cependant certaines personnes ont demandé leur reprise à temps plein, ce qui est à l'étude pour le moment.

A ce jour, plus de 230 télétravailleurs sont dénombrés au CHU de Nice. La DRH nous a reprecisé que pour les agents travaillant en TVT, le travail compté est celui du travail habituel effectif (7h42 = 7h42, 8h = 8h etc...). Une note d'information va être établie pour bien préciser les modalités du télétravail courant de semaine prochaine.

Une régularisation du temps en négatif sera faite par la direction pour les compteurs des agents. En cas de difficulté, se rapprocher de l'adresse drh-gest.tempsdetravail@chu-nice.fr

La DRH va étudier une diffusion complémentaire sur les fiches de paye des agents pour clarifier toutes les procédures liées au temps de travail du CHU de Nice et sites annexes.

- Concernant le pool mis en place pendant le plan blanc, nous avons demandé des précisions sur les modalités de fonctionnement et les personnels mis à disposition sont soit :
 - En cas de travail effectif, le temps est valorisé au nombre d'heures effectué
 - Si la personne est mise à dispo sans travailler, elle est positionnée en ASA.

Le pool est réadapté en fonction des besoins. A ce jour, il y a environ 250 personnes en ASA réservistes en attente d'être appelés.

Le pool de l'Archet est géré par Mme LEVRAUT, le pool de Pasteur/Cimiez est géré par Mme LADAME.

- Concernant le site de Tende, nous avons eu confirmation par la DRH que ces agents sont soumis aux mêmes règles que tous. Les secteurs dont les agents seraient soumis à des baisses d'activité seront bien positionnés en ASA valorisé en 7h.
- Mise en place d'une cellule mobile d'aide psychologique aux agents en charge de faire le lien avec les encadrements. Elle permettra de repérer les signaux d'alerte, d'accéder à une consultation psy ou à des temps de pause pour se ressourcer mais également d'accompagner « l'après » pour ceux qui ont été confinés, de gérer la fatigue psychologique au vu de l'activité réalisée etc...
- Pour les bons carburant, une demande a été faite par la DRH pour que 100% des personnels puissent en bénéficier (1 professionnel = 1 bon). Si jamais ce n'était pas possible, certains personnels seraient priorités.
- Des recrutements sont en cours sur plusieurs secteurs, notamment à l'UCP et sur le grade ASH.
- Un travail est en cours sur la rémunération des élèves IDE qui sont volontaires pour travailler durant cette période.

Fraternellement.

Stéphane GAUBERTI

Secrétaire Général de la CGT au CHU de Nice

CGT Archet : 35563 - CGT Cimiez : 34473 - CGT Pasteur : 33459/37661

Mail : gauberti.s@chu-nice.fr